

Chantier de l'axe 2 : Favoriser la création d'entreprises innovatrices et assurer leur croissance

1. Objectif global

Développer une industrie locale forte en stimulant son développement et en soutenant sa croissance.

2. Objectifs spécifiques mis en place par la SQSV

- L'amorçage et le démarrage des entreprises;
- Le développement des entreprises performantes;
- L'émergence de nouveaux « fleurons » québécois.

3. Mesures phares mises en place

- Mise en place d'un programme de prêts participatifs de 100 millions de dollars, le programme BioMed Propulsion;
- Bonification du soutien aux projets de maturation technologique dans le cadre du programme de soutien à la valorisation et au transfert;
- L'élargissement et la bonification des bons d'incubation;
- Mise en place du nouveau fonds d'amorçage AmorChem II;
- Mise en place d'un répertoire de l'offre québécoise;
- Soutien aux activités de maillage.

4. Indicateurs généraux liés à cet axe

- D'ici 2022, soutenir le démarrage de 40 entreprises grâce à des interventions;
- D'ici 2027, soutenir l'essor de cinq fleurons.

5. Défis et pistes de travail

Ce groupe de travail aura pour mandat d'examiner les mesures mises en place en regard des objectifs spécifiques de l'axe et de l'évolution du secteur. Il devrait également identifier les opportunités issues du contexte actuel de pandémie. Ainsi, le comité pourrait formuler des propositions permettant l'ajout de nouvelles mesures, le retrait, la bonification ou la modulation des mesures existantes de façon à assurer le succès de cet axe pour l'industrie, le gouvernement, les investisseurs privés, le milieu de recherche et le système de santé. Il est attendu que les propositions seront priorisées selon leur importance pour le secteur.

Ce chantier de travail devra entre autres permettre d'identifier des pistes de solutions visant à:

- Répondre aux principaux enjeux liés à l'accès aux capitaux (chaîne de capitaux, commercialisation);

- Répondre aux enjeux d'accès au marché local et aux grands donneurs d'ordres;
- Répondre aux besoins en financement des PME;
- Satisfaire les besoins en matière d'infrastructures publiques et privées nécessaires à l'essor des PME;
- Satisfaire les besoins de soutien spécialisé ou non pour les entreprises en démarrage et des PME;
- Mettre en place des initiatives de financement permettant d'attirer des investisseurs privés à co-investir avec le gouvernement;
- favoriser la maturation du produit de la recherche universitaire vers la commercialisation;
- permettre un accès ou le développement de ressources humaines dans les fonctions clés des entreprises
- palier aux enjeux affectant les PME en lien avec la pandémie.

Les travaux devraient également tenir compte de la mise en place de zones d'innovation en santé.

Le groupe de travail devra prendre en compte, dans ses travaux, les mesures annoncées récemment par le gouvernement du Québec touchant au financement des entreprises, soit :

- L'enveloppe d'investissement conjointe entre Investissement Québec (IQ) et le Fonds de solidarité FTQ (FSTQ) d'une envergure de 150 M\$;
- Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ), qui sera mis en place prochainement, permettra de soutenir les entreprises à un stade de développement plus avancé présentant un fort potentiel de croissance et/ou un caractère stratégique pour l'économie du Québec notamment dans le secteur des sciences de la vie;
- La mise en place du nouveau Conseil de l'innovation;
- La mise en place de la nouvelle société de valorisation et de transfert du Québec, Axelys;
- La mise en place d'un fonds de préamorçage de 100 M\$.

6. Échéancier

Rencontres de travail (trois rencontres) : Avril à septembre 2021

Dépôt des recommandations : Septembre-Octobre 2021